



Humus Compost d'Arles

L'esprit du projet

Des acteurs du Pays d'Arles ont décidé d'agir ensemble pour favoriser cette mission. La valorisation des biodéchets se fait **au plus près du territoire** pour que les **bénéfices environnementaux, économiques et sociaux** demeurent au niveau local.

Qu'est ce qu'un biodéchet ?

La gestion des déchets constitue un enjeu majeur face aux défis environnementaux actuels.

Les biodéchets désignent les déchets organiques (= d'origine végétale ou animale) produits en cuisine ou au jardin.

Ils représentent **plus d'un tiers des ordures ménagères** qui, sans action de tri et de valorisation, finissent enfouies ou incinérées. Cela représente des **coûts écologiques et économiques importants**, assez facilement évitables.



Petit à Petit, Regards et éventuellement Taco and Co interviennent dans le cadre de **contrats de prestations** signés avec les établissements « gros producteurs ». **Plusieurs forfaits** sont proposés selon le volume et la fréquence de collecte.

+++ DES ACTEURS QUI COOPÈRENT

„Petit à Petit : à l'initiative du projet, pilotage et coordination, suivi technique et financier, sensibilisation et communication, ...

„Taco & Co : en option - collecte en centre-ville à vélo

„Regards : collecte et traitement des biodéchets par des emplois en insertion

„Le Champ des Oiseaux : accueil de la plateforme de compostage et utilisation du compost

Le compostage

Les biodéchets peuvent se décomposer et produire du compost, qui vient enrichir la terre : on reproduit simplement les **systèmes naturels** !

Le compostage permet la **réduction des déchets** et leur **recyclage**, il contribue également à la **vie des sols**.

son processus

Le compostage est la technique la plus **simple et ancestrale** de valorisation des déchets.

Il s'agit de la **dégradation** des déchets organiques par les bactéries et de nombreux autres **organismes vivants** (champignons, vers, insectes), dans des conditions contrôlées :

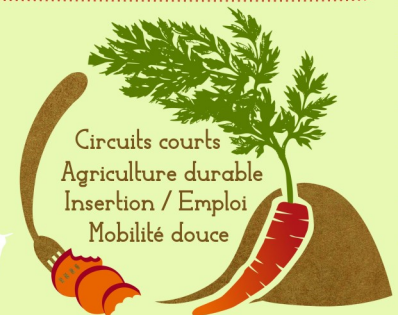
- présence d'air et d'humidité,
- mélange équilibré entre déchets de cuisine (azotés) et déchets carbonés (bois sec, feuilles mortes, ...).

Il aboutit à la production du compost, qui améliore la **structure et la fertilité des sols**.

Point réglementaire

Depuis 2012 les établissements « gros producteurs », qui produisent une quantité importante de biodéchets, ont une **obligation de tri et de valorisation** dans des filières de compostage ou méthanisation.

Le seuil « gros producteur » est fixé à **10 tonnes par an de biodéchets** depuis 2016. Le non-respect de cette obligation est passible de sanctions pénales.



Nourrir les sols qui nous régalernt



Graphisme : Lucie Lux - tribune / imprimé sur papier recyclé par Arles Imprim' - 13200 Arles



Tri et collecte NOTRE DÉMARCHE

Les biodéchets sont **triés par les professionnels** dans un contenant mis à leur disposition. Plusieurs volumes sont proposés, pour répondre au mieux à la production et aux contraintes des établissements. Les biodéchets sont **collectés** de 1 à 3 fois par semaine **selon les besoins** des professionnels. Regards - **entreprise d'insertion**, assure la collecte et le transport vers la plateforme de compostage. En centre-ancien, une collecte par vélos-cargos de Taco and Co peut être proposée (selon localisation et volumes à collecter).

vers le compostage

Les biodéchets sont traités sur une **exploitation agricole locale**. Depuis 2018 la plateforme de compostage se trouve au Champ des Oiseaux, exploitation maraîchère en agriculture biologique à Arles. La plateforme reçoit également les déchets verts produits par Regards (branches, feuilles, etc...). Ils sont broyés et mélangés aux biodéchets pour équilibrer le **mélange mis à composter**. Le processus de compostage, qui dure plusieurs mois, est réalisé et suivi par Regards : brassages, suivi de la température, ... Après analyses, le **compost mûr** sera utilisé par l'agricultrice.